



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-214

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°4 AU MARCHÉ 19/27 - AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR
CENTRE NORD - CREATION D'UN PONT SUR LA LEYSSE

Pour la passation de la modification n°4 du marché n° 1927 concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord pour la création d'un pont sur la Leysse, il est proposé la passation de la modification n°4..

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles R 2194-1 à R 2194-1 et R2194-7 à R2194-9,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la présente modification fait suite à la réalisation du raccordement des enrobés de chaussée aux enrobés existants sur le pont a nécessité une sur largeur moyenne de 20 cm de résine par mètre linéaire de joint,

Considérant que la réalisation des joints de chaussée nécessite un coût supplémentaire,

Considérant que l'intégration des coûts supplémentaires nécessite la création de prix nouveaux,

Considérant que le bordereau des prix unitaires est complété avec les prix nouveaux,

Considérant qu'une nouvelle répartition financière a été produite suite à l'impact financier de la modification,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification n°4 du marché n° 1927 de travaux conclu entre la Ville de Chambéry, Hôtel de Ville, BP 11105, 73011 Chambéry cedex

Et

Le groupement momentané d'entreprises LEON GROSSE TP/MAEG COSTRUZIONI S.P.A dont le mandataire solidaire du groupement LEON GROSSE TP- 10 Boulevard de Russie – 73100 AIX-LES-BAINS

L'incidence financière suite aux travaux supplémentaires génère une plus-value globale de 4 640.00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 2 827 301.40 euros ht soit une plus-value de 2,86% du montant initial du marché.

ARTICLE 2° :

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°4.

ARTICLE 3°

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision Marchés**

Numéro attribué à l'acte : **DDM-2023-214**

Objet de l'acte : **MODIFICATION N°4 AU MARCHÉ 19/27 - AMÉNAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD - CREATION D'UN PONT SUR LA LEYSSE**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant**

Date de l'acte : **26 septembre 2023**

Annexe(s) : **Modification n°4**

Identifiant de télétransmission : **073-217300656-20230926-lmc1H30032H1-AR**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H30032H1**

Date de transmission en Préfecture : **27 septembre 2023**

Date de réception en Préfecture : **27 septembre 2023**

Publication : **du 27 septembre 2023 au 27 novembre 2023**